



MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

L'URBANISME
FAVORABLE A LA SANTE

29 Novembre 2023

Présentation du Mâconnais Sud Bourgogne

70 km au nord de Lyon

117000 habitants

Bassin de vie de Mâcon (34000 hab.)

4 EPCI

120 communes

Elevage à l'ouest et vigne à l'est

Qualité des paysages et du patrimoine



Présentation du Mâconnais Sud Bourgogne



La démarche SCoT

Document d'aménagement du territoire à l'échelle
d'un bassin de vie

Application sur 20 ans (horizon 2040)

S'applique aux PLU(i) et cartes communales
dans un rapport de compatibilité

Lancement effectif de l'élaboration du SCoT

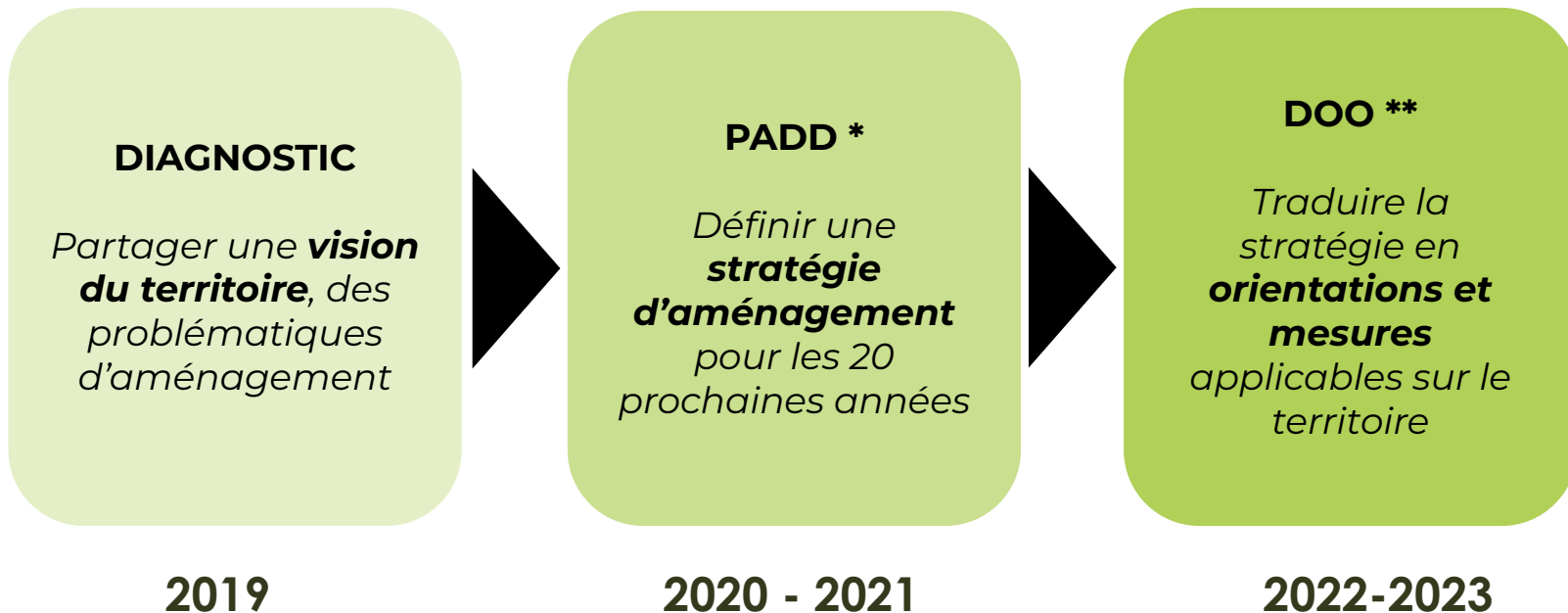
Mâconnais Sud Bourgogne en 2019



La démarche SCoT

Evaluation environnementale

Faire de l'environnement le fil conducteur des choix de développement



SCoT et urbanisme favorable à la santé

PETR signataire d'un CLS avec l'ARS, la CPAM, le conseil départemental en 2019

Poste de chargée de mission santé au sein du PETR

Une action du CLS porte sur le lien "santé et environnement"

Besoin d'agir sur les déterminants de santé = lien avec le SCoT



SCoT et urbanisme favorable à la santé

Intérêt pour le SCoT :

- Se doter d'un fil conducteur qui donne du sens à la démarche SCoT :

Le SCoT répond à la problématique : comment l'aménagement du territoire pourra améliorer la santé des habitants à l'horizon 2040?

- Rechercher de consensus avec un thème fédérateur et transversal
- Faciliter l'information sur le SCoT auprès des habitants



Le choix des élus

Réunion de la commission santé sur
le thème du SCoT

Accord du bureau syndical pour faire du
“bien être” le fil conducteur du SCoT

Délibération du comité syndical lors du
débat sur le PADD en février 2022



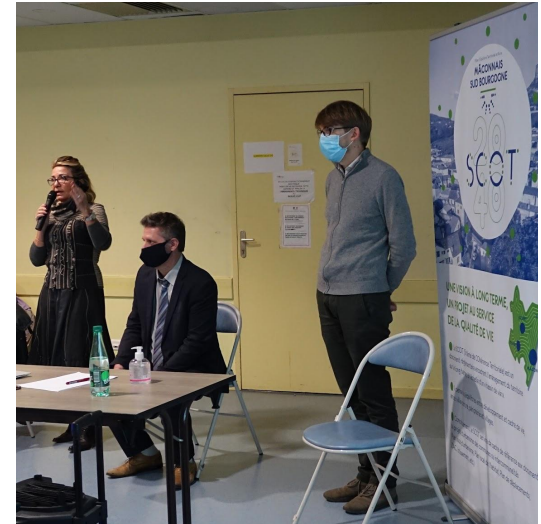
La proposition du bureau d'études

Il s'est inspiré de la démarche "urbanisme favorable à la santé"

Il a décliné les thèmes de l'UFS en 3 axes du PADD :

- **1- Les modes de vie** : un modèle de développement sain, épanouissant et durable
- **2- Le cadre de vie** : un socle naturel et paysager préservé, des lieux de vie et de travail de qualité
- **3- Les conditions de vie** : un territoire résilient et agréable à vivre

Le même plan a été repris pour le DOO

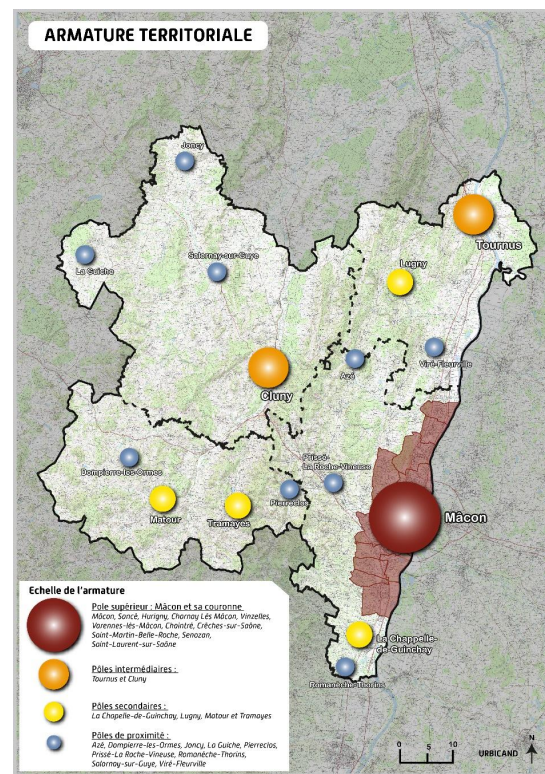


Les modes de vie

Conforter des pôles dynamiques pour répondre aux besoins des habitants :

- favorise le dynamisme démographique et son attractivité économique et sociale
- améliore la mixité sociale et intergénérationnelle
- assure l'accès aux services et équipements

Renforcer la cohésion sociale et les lieux de vie en s'appuyant sur la revitalisation des centralités : ambition qui aborde la quasi totalité des objectifs de l'urbanisme favorable à la santé (attractivité, accès aux services, aménagements qualitatifs, transition énergétique,...



Les modes de vie

“Les documents d’urbanisme renforcent les différentes fonctions des centralités à travers :

- la densification et la diversification de l’offre de logements à accueillir prioritairement dans les centralités
- la protection et la mise en valeur des éléments de patrimoine présents dans les centralités
- l’accueil des services en priorité dans les centralités
- l’accueil dans les centralités des activités commerciales et de l’immobilier économique.”

“Afin de renforcer l’animation et la vitalité des villes et des villages, les documents d’urbanisme intègrent des dispositions renforcées sur la qualité des espaces publics.”



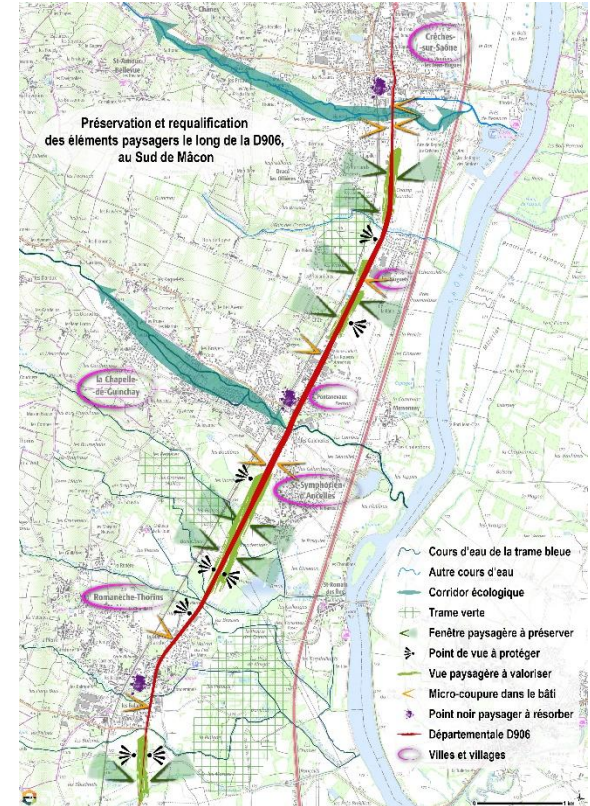
Le cadre de vie

Inscrire le patrimoine naturel au coeur du projet :

- préservation des ressources naturelles vitales (eau, air) et de la biodiversité
- dépollution des milieux naturels,
- gestion des eaux pluviales

Préserver et valoriser la qualité des paysages : le paysage est porteur d'identité et de bien-être

Offrir un habitat et un cadre de travail de qualité



Le cadre de vie

“L'inconstructibilité des réservoirs de biodiversité terrestres est le principe de base.”

“Les continuités écologiques entre les réservoirs de biodiversité doivent être assurées. Pour cela, elles doivent être identifiées dans les documents d'urbanisme locaux afin de ne pas perturber les fonctionnalités écologiques.”

“Les documents d'urbanisme protègent les points de vue remarquables. Ils complètent l'inventaire du SCoT à une échelle plus locale et analysent les impacts potentiels de l'urbanisation dans le champs visuel des points de vue.”



Les conditions de vie

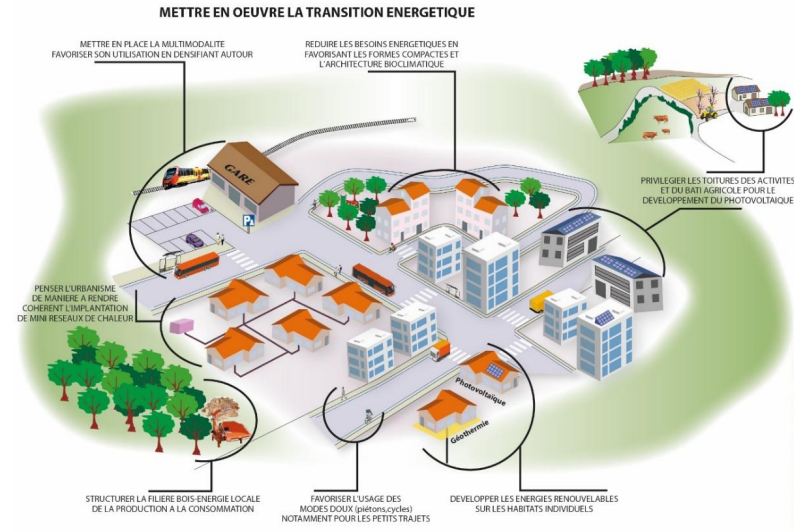
Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique : prise en compte des risques naturels ; gestion de l'eau

Préserver la qualité de l'air, de l'eau, de l'environnement sonore

développer une alimentation de qualité et de proximité : faciliter le développement de projets alimentaires territoriaux

Réduire fortement l'artificialisation des sols

Agir sur les mobilités



Les conditions de vie

“Les documents d’urbanisme mettent en oeuvre des mesures pour lutter activement contre le phénomène des îlots de chaleur urbain.”

“Afin de limiter les risques liés au ruissellement de versants pour les communes situées en pied de côte, le développement urbain est à éviter, sinon à modérer, au droit des débouchés des talwegs.”

“Les documents d’urbanisme identifient et préservent prioritairement les espaces agricoles à potentiel de production en circuits courts, en particulier pour la production de légumes et de fruits.”

“Les documents d’urbanisme analysent les besoins d’amélioration du maillage d’itinéraires piétons et vélos.”



Limites de l'action du SCoT / les déterminants de la santé

Le SCoT n'agit que sur la vocation des espaces

Il n'est pas en mesure de développer des solutions concrètes dans un certain nombre de domaines : gestion de la forêt, type d'agriculture, développement de réseaux de transports en commun, aménagement d'espaces de sports et de loisirs,...

Les facteurs qui déterminent le bien-être et la santé sont de natures diverses ; il sera difficile d'évaluer l'impact du SCoT

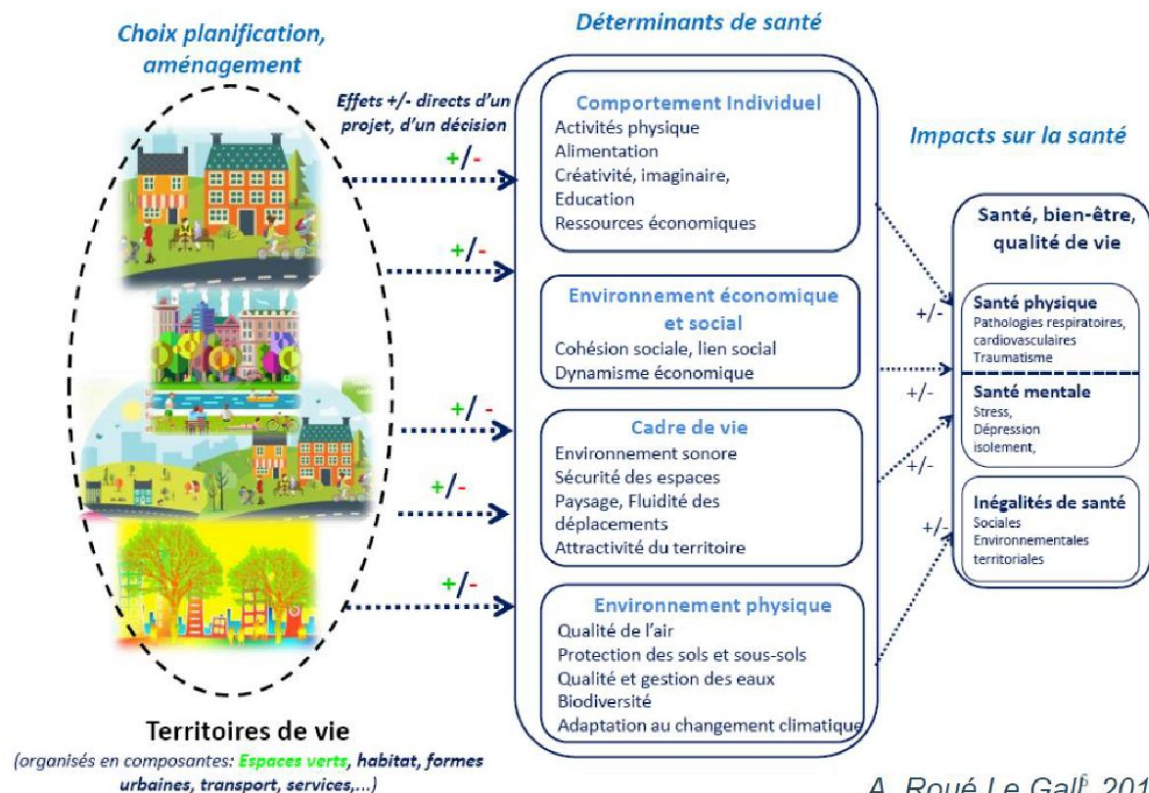
L'évaluation des impacts sur la santé (EIS)

L'EIS est une “combinaison de procédures, de méthodes et d'outils par lesquels une politique, un programme ou un projet peut être jugé quant à ses effets potentiels sur la santé de la population et la distribution de ses effets à l'intérieur de la population (OMS, 1999)

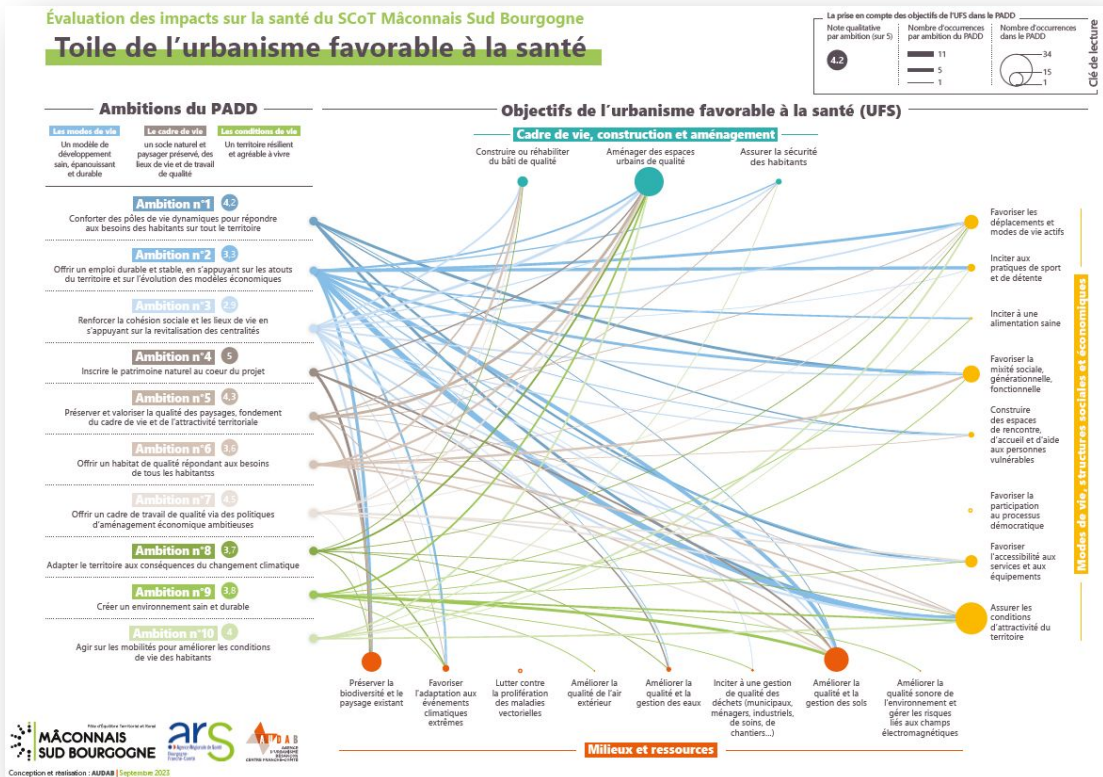
L'ARS Bourgogne-Franche-Comté propose des EIS flash (de 3 à 6 mois)

La mise en oeuvre de l'EIS a été confiée à l'agence d'urbanisme du grand Besançon (courant 2023 pour le SCoT Mâconnais Sud Bourgogne)

L'évaluation des impacts sur la santé (EIS)



L'évaluation des impacts sur la santé (EIS)



Les résultats de l'EIS

La prise en compte des objectifs de l'Urbanisme Favorable à la Santé dans le PADD se traduit par une note moyenne de 3,9/5 : 78,6% des objectifs sont atteints

Cette note traduit une bonne intégration des problématiques de santé et le territoire du Mâconnais Sud Bourgogne peut être considéré comme en transition vers la pleine santé

Les principaux thèmes liés à la santé sont les suivants :

- assurer les conditions d'attractivité du territoire
- aménager des espaces urbains de qualité
- améliorer la qualité et la gestion des sols

Des points d'amélioration et des recommandations sont apportés